

Coronavirus

Consignes aux accompagnants



Afin de limiter les circulations dans la maternité, la présence du père sera autorisée pour la naissance et jusqu'à 24h après l'accouchement en confinement strict dans la chambre.

Toute sortie de la chambre sera considérée comme définitive.

Votre repas sera pris en charge par le CHU.

Nous vous remercions de votre compréhension